



N° 2116-2015/ARR/DJA/SSACA

Date du : 18 novembre 2015

**Rapport
au
président de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : modifiant l'arrêté modifié n°1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

PJ : Tableau récapitulatif des organismes extérieurs au sein desquels siégeait M. de Greslan en sa qualité de représentant du président de l'assemblée de la province Sud
Un projet d'arrêté

Par courrier en date du 9 novembre 2015, M. Frédéric de Greslan a démissionné de sa fonction d'élu de l'assemblée de la province Sud.

Il convient alors de tirer les conséquences de cette situation au sein de l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 *portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs*, en désignant un membre de l'assemblée de province en remplacement de M. de Greslan dans l'ensemble des organismes extérieurs dans lesquels ce dernier représentait le président de l'assemblée de la province Sud, à savoir :

- à la commission des lots industriels, en qualité de titulaire (article 1) ;
- au comité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), en qualité de titulaire (article 3) ;
- à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association « Observation Et Information sur L'environnement » (ÆIL), en qualité de titulaire (article 4) ;
- au groupement d'intérêts public (GIP) conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN), en qualité de suppléant (article 5) ;
- au comité local d'information de la société « le Nickel »-SLN, en qualité de titulaire (article 6) ;
- à la caisse locale de retraites (CLR), en qualité de titulaire (article 7) ;
- au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Païta, en qualité de titulaire (article 8).

Pour votre complète information, vous trouverez joint au présent rapport, l'ensemble des désignations que vous avez effectuées au sein des organismes précités.

Par ailleurs, la délibération n° 17-2015/APS du 26 juin 2015 modifiant le code de l'environnement abroge l'article 123-2 *portant création du comité de pilotage Goro Nickel*. Il convient ainsi d'abroger l'article 52 de l'arrêté du 18 juin 2014 précité (article 2).

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Annexe : Tableau récapitulatif des organismes extérieurs au sein desquels siégeait M. de Greslan en sa qualité de représentant du président de l'assemblée de la province Sud

Organisme	Siège	Titulaires	Suppléants	Observations
Commission des lots industriels	/	- M. Frédéric de Greslan.		Pour mémoire, y siègent en qualité de représentants de l'APS : - M. Grégoire Bernut ; - M. Philippe Blaise ; - M. Roch Wamytan.
Comité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)		- M. Frédéric de Greslan.		Pour mémoire, y siègent en qualité de représentants de l'APS : - Mme Nina Julié ; - M. Philippe Blaise ; - M. Roch Wamytan.
Association « Observation Et Information sur L'environnement » (EIL)	Conseil d'administration	- M. Frédéric de Greslan.		Pour mémoire, siègent au CA en qualité de représentants de l'APS : - Mme Nina Julié ; - M. Alesio Saliga ; - Mme Prisca Holero.
Association « Observation Et Information sur L'environnement » (EIL)	Assemblée générale	- M. Frédéric de Greslan.		
GIP conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie (CEN)	Conseil d'administration	- Mme Nina Julié.	- M. Frédéric de Greslan.	
Comité local d'information de la société "Le Nickel - SLN"	Présidence	- M. Frédéric de Greslan.		
Caisse locale de retraites (CLR)	Conseil d'administration	- M. Frédéric de Greslan.		Pour mémoire, siègent au comité d'orientation et de pilotage en qualité de représentants de l'APS : MM. Wamytan (titulaire) et Sako (suppléant)
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Païta	Assemblée plénière	- M. Frédéric de Greslan.		